

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026

Le 29 avril de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 23 avril 2026 et au nombre prescrit par la loi, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MÉPIEU, sous la présidence de **M. Olivier BONNARD, Maire**.

Présents : Olivier **BONNARD**, Séverine **POËTE**, Jean-Claude **GENGLER**, Ghislaine **POZZOBON**, Ludovic **CHENEVAL**, Christel **ARNAUD** (arrivée à 19h50) , Rémi **ARNAUD**, Marie-Alice **AUDEBRAM**, Séverine **BONINCHI**, Pierre **DE SMEDT**, Gilles **GAUTIER**, Marie **GINET**, René **GIPPET**, Philippe **GIROUD**, Patrick **GROS**, Arc'Hantaël **KERVERN**, Isabelle **MAYEN**, Philippe **PERNOT**, Ingrid **ROLANDO** ;

Séverine **POËTE** est désignée secrétaire de séance.

### 2026.05.01. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente annexé à la convocation, M. GIPPET soulève la question de l'absence de délibération relative à l'indemnité du Maire. M. le Maire rappelle que l'indemnité des adjoints est liée aux délégations qui leur sont confiées, ce pourquoi elle doit faire l'objet d'un vote, tandis que celle du Maire ne nécessite une délibération que dans le cas d'une demande de minoration ou de suppression.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est approuvé tel qu'il a été rédigé. La question de M. René GIPPET et la réponse apportée sont consignées dans le procès-verbal de la séance de ce jour, mercredi 29 avril.

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.02. Administration générale : Désignation des représentants de la commune dans des organismes satellites et instances associatives

M. le Maire expose que plusieurs organismes satellites de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné interviennent sur le territoire communal, notamment Symbord, Syclum, la Régie communautaire des eaux et le CIAS. Leurs statuts prévoient une représentation des communes concernées. Il précise les attributions de chaque entité et le nombre de représentants à désigner, tout en soulignant que la proposition du Conseil sera soumise à validation par les instances communautaires, en tenant compte des souhaits exprimés par les autres communes.

Il indique également qu'il convient de nommer des représentants au Centre social Odette Brachet (CSOB) de Morestel et à l'Espace socio-culturel du Pays de la Pierre (ESCPP) de Montalieu-Vercieu.

Proposition de représentation de la commune de Creys-Mépieu, sous réserve de validation des instances communautaires concernant les organismes satellites de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Régie des eaux des Balcons du Dauphiné	M. Jean-Claude GENGLER	M. Pierre DE SMEDT
Symbord	M. Olivier BONNARD	M. Ludovic CHENEVAL
Syclum	M. Patrick GROS	–

Organisme	Titulaire	Suppléant
CIAS	M. Olivier BONNARD	Mme Christel ARNAUD
CSOB	Mme Marie-Alice AUDEBRAM	–
ESCPP	Mme Ingrid ROLANDO	–

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.03. Vie de l'institution : Désignation des délégués représentant la commune au sein de TE38

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner deux nouveaux délégués (un titulaire et un suppléant) pour représenter Creys-Mépieu au sein du comité syndical de TE38, dont la commune est membre. Le mandat des nouveaux représentants prendra effet lors de la réunion d'installation du comité syndical.

M. Pierre DE SMEDT est désigné délégué titulaire et M. Philippe PERNOT délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.04. Vie de l'institution : Création et constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le rôle de la Commission d'Appel d'Offres est d'attribuer les marchés publics les plus importants, à savoir :

- Les marchés de travaux à partir de 5 404 000 € HT ;
- Les marchés de fournitures et services à partir de 216 000 € HT.

Conformément aux dispositions légales, la CAO est composée de membres à voix délibérative issus du Conseil Municipal. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, elle comprend :

- Le Maire ou son représentant, en qualité de président ;
- Trois membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Trois membres suppléants, en nombre égal aux titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. En cas d'absence de quorum après une première convocation, la commission se réunit valablement sans condition de quorum lors d'une seconde réunion. Des personnalités ou agents de la collectivité peuvent participer aux réunions avec voix consultative, sur invitation du président.

M. le Maire présente les modalités de scrutin et propose la liste suivante :

Titulaires : M. Olivier BONNARD, Mme Ingrid ROLANDO, M. Ludovic CHENEVAL, M. Gilles GAUTIER

Suppléants : Mme Marie GINET, Mme Ghislaine POZZOBON, M. René GIPPET

Liste élue à l'unanimité pour composer la Commission d'Appel d'Offres :

Fonction	Nom
Président	M. Olivier BONNARD, Maire
Membres titulaires	Mme Ingrid ROLANDO, M. Ludovic CHENEVAL, M. Gilles GAUTIER
Membres suppléants	Mme Marie GINET, Mme Ghislaine POZZOBON, M. René GIPPET

Adopté à l'unanimité.

#### 2026.05.004. Vie de l'institution : Création et constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée de sept membres : le Maire ou son adjoint délégué, en qualité de président, et six commissaires et leurs suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables établie par le Conseil Municipal. Leur mandat coïncide avec celui du Conseil Municipal.

La CCID joue un rôle central dans la fiscalité directe locale, notamment en émettant un avis annuel sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation.

Proposition de liste à partir de laquelle le directeur des services fiscaux désignera six commissaires titulaires et six suppléants :

Fonction	Nom
Président	M. Olivier BONNARD, Maire
Membres titulaires	M. Gilles GAUTIER, M. René GIPPET, M. Philippe PERNOT, M. Paul VACHER, M. David ARNAUD, M. Denis BERTHIER
Membres suppléants	M. Jean-Claude GENGLER, Mme Annabelle BOIS, M. Pierre VACHER, Mme Séverine BONINCHI, Mme Isabelle POLO, M. Jean-Claude BERNON

Adopté à l'unanimité.

#### 2026.05.05. Vie de l'institution : Nomination des représentants au sein de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

La composition de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE) a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025. Dans les communes comptant une seule liste élue, la commission est désormais composée d'un conseiller municipal, d'un délégué du tribunal judiciaire et d'un représentant de l'administration, pour un mandat de six ans.

La CCLE a pour missions de vérifier la régularité de la liste électorale et de statuer sur les recours des électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire.

Pour délibérer valablement, deux conditions doivent être remplies : un quorum doit être atteint et les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents.

M. René GIPPET propose d'être titulaire et Mme Marie-Alice AUDEBRAM d'être suppléante.

Adopté à l'unanimité.

#### 2025.05.06. Vie de l'institution : Nomination des représentants au sein du Conseil d'école

Conformément au Code de l'éducation, chaque conseil d'école comprend un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal, en sus du Maire ou de son représentant.

Cette participation permet à la collectivité de s’impliquer dans les réflexions relatives au fonctionnement de l’école, notamment en matière de projet pédagogique, d’organisation scolaire ou d’utilisation des locaux.

M. le Maire propose M. Ludovic CHENEVAL en tant que représentant titulaire et Mme Marie GINET en qualité de second membre titulaire.

Adopté à l’unanimité.

### 2026.05.07. Vie de l’institution : Création et constitution des commissions municipales permanentes

Le Conseil Municipal peut constituer des commissions permanentes ou temporaires, présidées de droit par le Maire, afin d’étudier les questions soumises à son examen. Ces commissions, à vocation consultative, contribuent à la préparation des délibérations. Elles se réuniront 2 fois par an et leurs travaux feront l’objet de compte-rendus au Conseil municipal et de transmissions régulières pour communication. M. le Maire propose la constitution des commissions suivantes :

- Travaux ;
- Voirie ;
- PLU et urbanisme de projets ;
- Communication ;
- Cérémonies et célébrations ;
- Associations.

Après appel à candidature, les commissions sont composées :

Commission	Président	Vice-président	Membres
Travaux	M. Olivier BONNARD	M. Jean-Claude GENGLER	Mme Séverine POËTE, M. Patrick GROS, M. Pierre DE SMEDT
Voirie	M. Olivier BONNARD	M. Jean-Claude GENGLER	M. René GIPPET, Mme Ingrid ROLANDO, M. Pierre DE SMEDT
PLU & urbanisme de projets	M. Olivier BONNARD	–	Mme Séverine POËTE, M. Jean-Claude GENGLER, Mme Ghislaine POZZOBON, M. Ludovic CHENEVAL, M. René GIPPET, Mme Ingrid ROLANDO, M. Gilles GAUTIER, Mme Arc’Hantaël KERVERN
Communication	M. Olivier BONNARD	Mme Séverine POËTE	Mme Marie-Alice AUDEBRAM, Mme Marie GINET, Mme Isabelle MAYEN, M. Gilles GAUTIER
Cérémonies et célébrations	M. Olivier BONNARD	Mme Séverine POËTE	Mme Séverine BONINCHI, Mme Marie GINET
Associations	M. Olivier BONNARD	Mme Ghislaine POZZOBON	M. Philippe GIROUD, M. Philippe PERNOT, Mme Arc’Hantaël KERVERN, M. Rémi ARNAUD

Adopté à l’unanimité.

2026.05.08. Affaires scolaires : Actualisation du guide scolaire et du règlement de fonctionnement – Revalorisation des tarifs des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire

Il convient de réactualiser le guide scolaire et le règlement de fonctionnement, ainsi que les tarifs des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire pour l'année 2026/2027.

M. CHENEVAL présente les versions actualisées de ces documents et propose une revalorisation de 2 % des tarifs :

Restauration scolaire

Forfaits	2024/2025	2025/2026	2026/2027
Repas	4,28 €	4,36 €	4,45 €
Repas avec majoration	8,56 €	8,72 €	8,90 €
Garde sans repas	2,22 €	2,26 €	2,31 €

Accueil périscolaire

Tarifs unitaires (selon quotient familial)	2024/2025	2025/2026	2026/2027
0/600	1,71 €	1,74 €	1,78 €
601/1100	2,26 €	2,30 €	2,35 €
> 1100	2,85 €	2,90 €	2,96 €
Majoration (retard)			
0/600	3,42 €	3,48 €	3,55 €
601/1100	4,52 €	4,60 €	4,69 €
> 1100	5,70 €	5,80 €	5,92 €

Adopté à l'unanimité.

2026.05.09. Domaine et patrimoine : Acquisition d'un bien immobilier

Retrait d'Isabelle Mayen des débats et du vote.

La commune a l'opportunité d'acquérir une peupleraie située au lieu-dit Bourbouillon, cadastrée en parcelle B110, d'une superficie de 2 666 m<sup>2</sup>. M. le Maire propose un prix de 0,15 €/m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Adopté à l'unanimité des votants (17)

*Christel ARNAUD arrive à 19h50 et prend part aux délibérations suivantes.*

### 2026.05.10. Fiscalité : Abrogation de la délibération instaurant une taxe forfaitaire sur la cession de terrains constructibles

La taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles, instaurée par la délibération n° 07.09.06 du 24 novembre 2006, n'ayant jamais été collectée, M. le Maire propose donc son abrogation.

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.11 Commande publique : Attribution des marchés de requalification des espaces publics extérieurs

La procédure de consultation pour la requalification des espaces publics extérieurs de Creys et Faverges est arrivée à son terme. Sur la base du rapport d'analyse des offres, les entreprises les mieux disantes sont :

- Lot 1.1 VRD Faverges : Groupement SPIE Batignolles TP AURA – SAS MIGMA – Falabella – 207 669,85 € HT
- Lot 1.2 VRD Creys : Groupement SPIE Batignolles TP AURA – SAS MIGMA – Falabella – 495 278,81 € HT
- Lot 2.1 Espaces verts Faverges : Groupement Falabella – SPIE Batignolles TP AURA – 50 375 € HT
- Lot 2.2 Espaces verts Creys : Groupement Falabella – SPIE Batignolles TP AURA – 341 770 € HT

M. le Maire propose d'attribuer les marchés aux entreprises jugées comme étant les mieux-disantes et demande au Conseil l'autorisation de signer les actes d'engagement et autres pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.12. Vie de l'institution : Désignation du correspondant Défense

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner un correspondant Défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions de défense, dont les missions s'articulent autour de trois axes :

1. Information sur les enjeux nationaux et locaux de défense ;
2. Sensibilisation au recensement à 16 ans, à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et à l'enseignement de la défense ;
3. Promotion du devoir de mémoire et organisation d'événements commémoratifs.

Proposition de candidature : Mme Arc'Hantaël KERVERN.

Adopté à l'unanimité.

### 2026.05.13. Vie de l'institution : Désignation du délégué spécial représentant la commune au sein de la SEMCODA

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un membre du conseil en tant que délégué spécial qui représentera la collectivité lors des différentes assemblées de la SEMCODA

Mme Ghislaine POZZOBON est désignée en qualité de délégué spécial de la SEMCODA.

Adopté à l'unanimité.

## Compte-rendu des délégations du Conseil au Maire

Conformément à la délibération du 30 mars 2026, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

- DIA 0381392610007 – 227 AC 97 - Décision : Non préemption

### Questions diverses

Désignation de référents sur les sujets suivants :

- PPI centrale Bugey : désignation des référents : Arc'Hantaël Kervern et Philippe Pernot
- Villes actives et sportives : Creys Mépieu est labellisée 2 lauriers. Pour renouvellement, la candidature doit être redéposée avant fin avril. Dossier porté par Philippe Giroud, Ghislaine Pozzobon, Rémi Arnaud et Sandra Drevet.
- Correspondant SEMCODA : Ghislaine POZZOBON
- Conférences du territoire Haut-Rhône Dauphinois : Olivier BONNARD + CCAS pour les conférences territoriales de solidarité
- Espèces invasives (moustique tigre, frelon asiatique) : Philippe GIROUD
- Fleurissement : Marie GINET
- Commission environnement : en attente

Point sur la réunion de la commission Aménagement et cadre de vie :

- des prêts à usage étaient attribués pour la durée du mandat à des habitants sur différents hameaux. Ces derniers ont jusqu'au 29 mai pour se manifester s'ils souhaitent renouveler pour la durée du mandat.
- Cession d'une parcelle à Faverges pour échange de terrain qui permettra de renforcer le projet de liaison entre Mépieu et Faverges.

Point sur les travaux :

- Maison Radix : sécurisation terminée
- Ancienne cure de Mépieu : en cours
- Salon de coiffure Madame & Moustache : Déclaration préalable pour une rampe d'accès

Constitution des jurys d'assise pour l'année 2027 : selon les modalités fixées par arrêté préfectoral, 3 personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale en vue d'exercer les fonctions de juré d'assises.

Agenda :

- Lundi 4 mai à 18h00 : réunion de préparation de la fête de la musique qui se déroulera le dimanche 21 juin au stade Bracon. Programmation arrêtée : Fastened Furious, H.D.B. Hommage à Daniel Balavoine et U2 Addiction.
- Vendredi 8 mai à 11h00 : cérémonie au monument aux morts de Faverges
- Jeudi 18 juin à 18h00 : formation à destination des membres du Conseil municipal sur le fonctionnement des communes et autres collectivités locales, la répartition des compétences, les règles de gestion et les finances publiques.
- Prochains conseils municipaux les 4 juin et 7 juillet à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire ferme la séance à 21h00.**

**Le Maire,  
Olivier BONNARD**

**La secrétaire,  
Séverine POËTE**